



## Pourquoi avoir recours à la vidéosurveillance? Réponses d'élus locaux

L'impact de la vidéosurveillance sur la diminution de la délinquance est souvent mis en cause dans les études sur le sujet, pourtant de plus en plus de villes y ont recours. C'est le cas à Annecy et à Saint-Priest. Dans quelle optique? Entretien avec Serge Lesimple, adjoint chargé de la sécurité, de la proximité, de la vie des quartiers et de la lutte contre le bruit à Annecy et Danielle Haéri adjointe chargée de la prévention, sécurité et de l'environnement à Saint-Priest. Où l'on constate que s'ils partagent l'idée d'un effet sur le sentiment d'insécurité, l'impact sur la délinquance elle-même ne fait pas consensus.

### « FAIRE DIMINUER LA DÉLINQUANCE ET AMÉLIORER LA GESTION URBAINE », Serge Lesimple, Annecy

La vidéosurveillance a été mise en place à Annecy depuis le 31 mars 2003. La réflexion avait été entamée lors du mandat précédent suite à des faits de délinquance qui avaient marqué les esprits et avaient été fortement médiatisés. L'idée de départ était bien de **réduire le sentiment d'insécurité** amplifié par ces événements.

Cette réflexion s'est faite avec la volonté de prendre en compte les spécificités locales : à Annecy, les rues piétonnes du centre-ville historique attirent beaucoup de monde, de touristes..., ce qui génère une petite délinquance. C'est là que nous avons donc installé le plus de caméras. Au-delà de cet aspect sécurité, les problèmes de fonctionnement de la ville et de ses quartiers ont été pris en compte : notamment le stationnement sauvage dans le centre-ville qui gênait l'accès des secours.

La vidéosurveillance est donc avant tout un **outil de gestion urbaine**. En tout, nous avons installé 28 caméras, dont 18 dans le centre-ville, deux sur d'autres secteurs dont une pour le suivi de la circulation sur un pôle d'échange des bus urbains, et 8 dans le centre commercial d'un quartier périphérique. Ces dernières ont été mises en place à la demande des commerçants qui se plaignaient d'« actes incivils » commis par quelques jeunes du quartier.

Les zones vidéosurveillées sont signalées par un panneau, mais il semble que cette signalisation n'attire pas l'attention des passants.

Pour l'instant, il est trop tôt pour procéder à une réelle évaluation, mais nous percevons des effets très positifs. Ces effets ne sont pas dus à la publicité autour de l'installation des caméras, car même si les journaux en ont parlé à ce moment, la municipalité a choisi de ne pas communiquer dans un souci d'efficacité. Un bilan sur les résultats sera fait deux fois par an en conseil municipal. Les effets portent sur les petits dysfonction-

nements urbains mais aussi sur la petite délinquance. On ne peut que difficilement les mesurer, mais on note des interpellations suite à des actes comme les tags, des dégradations ou des vols d'horodateurs. La vidéo a également permis de localiser des personnes recherchées par la police ou des mineurs en fugue. C'est en diminuant le nombre d'actes délictueux que le sentiment d'insécurité se réduira.

### « LA VIDÉO TRANQUILLISE MAIS ELLE NE FAIT MALHEUREUSEMENT QUE DÉPLACER LA DÉLINQUANCE », Danielle Haéri, Saint-Priest

Dès la création de notre CLS (un des premiers en France), en janvier 1998, plusieurs décisions ont été prises, dont la mise en place de la vidéosurveillance. Cela a été effectif en décembre 1999. Nous étions clairs dès le départ : nous ne voulions placer des caméras que dans les secteurs où étaient implantés des équipements publics, c'est-à-dire jusqu'à aujourd'hui dans le quartier du centre-ville autour de la mairie. Nous en avons seulement 6 : pour la mairie, pour le parking qui la dessert, devant le cinéma, pour la Trésorerie, pour la médiathèque et pour la Poste. L'idée des équipements publics est liée à notre volonté de ne pas rentrer dans l'intimité des personnes, par exemple en filmant un parc. **La vidéosurveillance doit permettre de tranquilliser les personnes** notamment sur la sécurité de leur automobile. Ainsi on a observé un net changement dans la fréquentation du cinéma, sur le parking duquel auparavant les voitures étaient régulièrement rayées ou volées. Aujourd'hui les gens se sentent plus en confiance, et les riverains sont dans l'ensemble satisfaits même si nous avons eu quelques critiques.

Le projet d'extension concerne le quartier Bel Air (classé prioritaire par le contrat de ville) dans le même esprit car sur une rue sont situés le pôle emploi et la MJC.

Cependant nous restons convaincus que la présence humaine (policiers, médiateurs, éducateurs...) joue un rôle très important en matière de dissuasion. Ainsi toujours sur le quartier Bel Air, l'OPHLM que je préside, a mis en place un système de tranquillité-présence assuré chaque jour de 18h à 1h.

En ce qui concerne la vidéo, je suis convaincue que cela joue sur le sentiment d'insécurité mais que cela **déplace les problèmes de délinquance**, il ne faut pas se leurrer. Depuis qu'il y a des caméras devant l'hôtel de ville, les rassemblements de jeunes qui y avaient cours ont cessé, mais se sont déplacés. ■

Propos recueillis par  
Violaine PINEL